



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

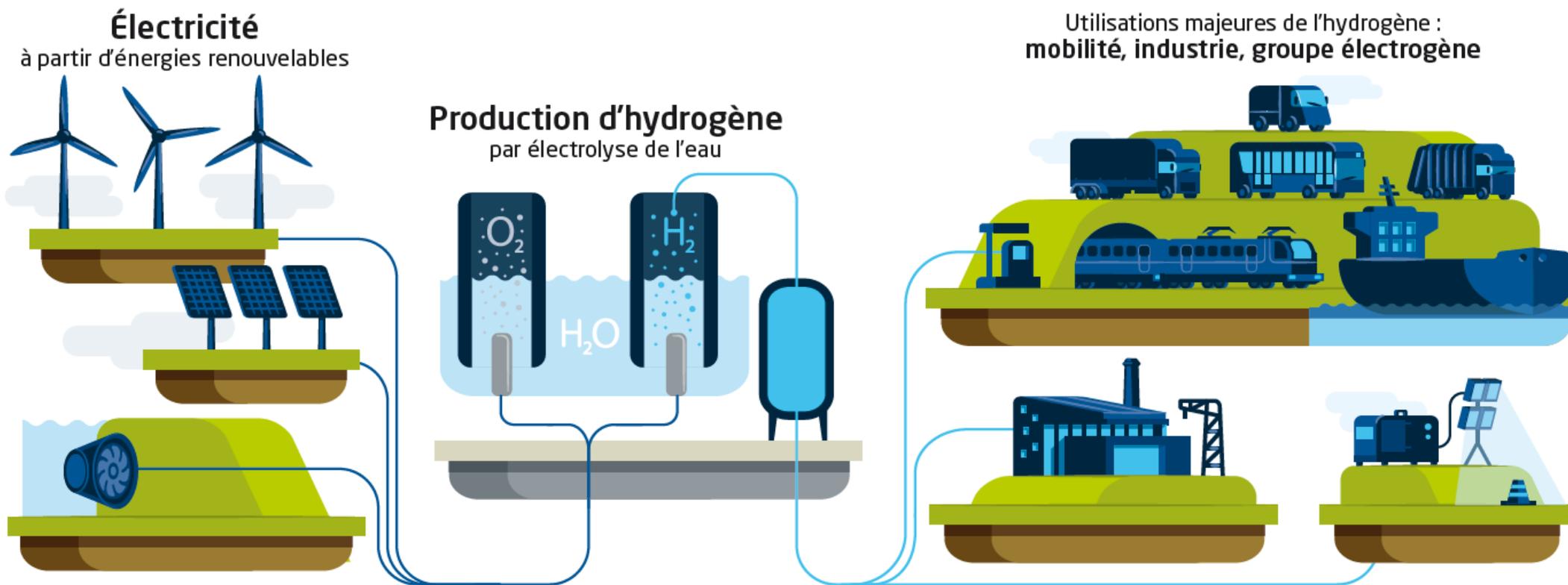


Soutien à la filière hydrogène

Pierre Courtiade, chargé de mission hydrogène
ADEME outre-mer et Corse

L'hydrogène, un vecteur énergétique pour décarboner des usages

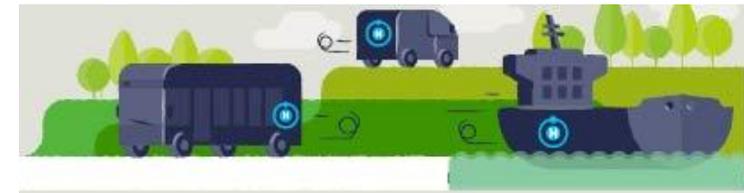
→ Deux axes prioritaires : **Décarbonation de l'industrie et de la mobilité lourde**



Applications de l'hydrogène dans les « ZNI »

Usages mobilité :

- Mobilité lourde : bus, bennes à ordures ménagères, navettes maritimes, camions → motorisation électrique avec stockage batterie + hydrogène



Usages stationnaires :

- Alimentation de bateaux à quai, groupes de secours sur industries sensibles
- Electrification de sites isolés : centrale solaire + batterie + hydrogène évitant le recours à un groupe électrogène
- Stockage d'électricité longue durée : lissage de production ENR et soutien au réseau électrique



Autres services :

- Pilotage des électrolyseurs pour apporter des services système par effacement

Particularité :

- L'hydrogène doit être produit spécifiquement pour les usages mobilité ou stationnaire
- Absence de marché de l'électricité → adosser la production d'H2 au générateur ENR

Les soutiens de l'ADEME à la filière hydrogène

Aides à l'innovation :

- AAP briques technologiques et démonstrateurs hydrogène
 - Autres AAP Recherche : Inov, Energie durable, bourses de thèses, ...
- ➔ Mais tickets d'entrée souvent trop élevés pour les PME ultramarines

Aides aux études

Aides à l'investissement :

- AAP écosystèmes territoriaux hydrogène
- ➔ Mais dernière version non adapté aux outre-mer

L'aide aux études

Réaliser une première étude territoriale « d'opportunité »

- Doit être porté par une force publique ou une interprofession d'utilisateurs H2, pas un producteur d'énergie
- Demandée pour candidater à l'AAP EcosysH2
- ➔ Identifier les usages les plus pertinents / différentes motorisations propres
- ➔ Basée sur une animation territoriale

Puis les porteurs de projet peuvent réaliser des études de projet

Taux d'aide ADEME : 50 à 70 % selon taille entreprise

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/etudes-dopportunit%C3%A9-faisabilite-deploiement-lhydrogene-territoire>

L'aide à l'investissement

ADEME est un opérateur de l'Etat : gère des budgets France 2030 pour le SGPI

Evolution de l'encadrement communautaire des aides (RGEC) en 2023

- Impose une mise en concurrence des projets en € d'aide / tCO2 évitée
- Projets OM sont + petits, + chers : 2400 €/tCO2 contre 200 €/tCO2 hexagone
- Cette imposition concerne la mobilité propre (électrique et hydrogène)

Solutions envisagées pour des AAP spécifiques ZNI (Etat, FEDER, Régions) :

- Soit avec mise en concurrence, mais projets très divers entre les territoires
- Soit sans mise en concurrence, avec une analyse technique et économique et des taux d'aide maximum → Dérogation RGEC possible si l'Etat se dote d'un régime d'aide



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci